

Présents : 08

Nombre de C

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Votants : 08

L'an deux mille huit

le : 26 février

Le Conseil Municipal de la Commune de  
SAINT-LAURENT- SUR-OUST

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la salle de la Mairie, sous la présidence de  
Madame MICHEL Isabelle, Maire.

Date de convocation : 8 février 2008

**Présents** : MM. MICHEL Isabelle, POYAC Bernard,  
HOUEIX Michel, MAUGE Didier, LE MASLE Daniel  
SALAÜN Marcel, VAILLANT Gilberte et VIDY Alain.

**Absents** : TAILLY Raymond (excusé), DE TORQUAT Jean  
(excusé) et JOUAN Estelle.

Mr SALAÜN Marcel a été élu secrétaire de séance.

### **OBJET : TARIFS des CONCESSIONS de CIMETIERE**

Madame le Maire expose aux conseillers qu'il est nécessaire de prévoir un tarif  
pour les futurs emplacements d'urnes funéraires.

**Sur proposition de Madame le Maire,**

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer  
les tarifs comme suit à compter de ce jour :**

- TRENTENAIRE : 40,00 €

- CINQUANTENAIRE : 60,00 €

Présents :	10

Pour copie conforme  
le 26 février 2008

**Le Maire**  
**Isabelle MICHEL**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture

Nombre de Conseillers :

ou Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille trois

Votants :	10

le : 25 novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune de  
SAINT-LAURENT- SUR-OUST  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la salle de la Mairie, sous la présidence de  
Madame MICHEL Isabelle, Maire.

Date de convocation : 5 novembre 2003

**Présents** : MM. MICHEL Isabelle, POYAC Bernard,

DE TORQUAT J-François, GUYOT Estelle, HOUEIX  
Michel, LE MASLE Daniel, MAUGE Didier, SALAÜN  
Marcel, VAILLANT Gilberte et VIDY Alain.  
**Absent** : TAILLY Raymond

Mr SALAÜN Marcel a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : TARIFS des CONCESSIONS de CIMETIERE**

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de réviser les tarifs des concessions de cimetière et les arrête comme suit à compter de ce jour :

- TRENTENAIRE :	80,00 €
- CINQUANTENAIRE :	120,00 €

Pour copie conforme,  
Le 26 novembre 2003.

**Le Maire,**  
**Isabelle MICHEL**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :